

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 37
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
3 octobre 2023
Date d'affichage :
3 octobre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Frédéric CARRE) – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Jacqueline DUPLESSY – Michel GCHWEINDER – Sylvie CHARPIGNON – Gilles SACKPEY -
Absents : Evelyne CALLEJA - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER – Claude CATRIN – Annie ROUSSEAU -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique que les amortissements de cette année doivent tenir compte de quatre éléments :

- la règle du prorata temporis pour les nouveaux biens, à compter du 1^{er} janvier 2023,
- la dérogation au principe d'amortissement au prorata temporis, pour les biens acquis à compter du 1^{er} septembre de l'année,
- les durées d'amortissement de l'étude du site des Antes et de l'aide à l'immobilier d'entreprise versée à la Société 3AS,
- la mise à jour des états d'actifs du budget principal réalisée avec le Service de Gestion Comptable (notamment des transferts entre les budgets).

Ces éléments impactent les prévisions budgétaires 2023 et nécessitent une modification budgétaire.

Les points suivants doivent être également intégrés au budget principal, dans le cadre d'une décision modificative :

- Montants réels du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.),
- Modification d'imputation budgétaire des charges de Sécurité Sociale des élus,
- Augmentation des crédits pour les subventions versées aux associations,
- Nouveaux contrats avec la Société JVS pour les outils collaboratifs et Interco Cloud Intégral,
- Frais liés à la fermeture administrative de la ligne SNCF 755000 de CRAVANT-BAZARNES à DRACY-ST-LOUP,
- Un prélèvement sur les compensations fiscales en raison de la hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019,
- Augmentation de la subvention d'équilibre pour le budget enfance (travaux Maison d'assistantes maternelles),
- Un mouvement de crédits pour l'attribution d'un fonds de concours à la section de fonctionnement,
- Travaux urgents sur l'installation de chauffage de la maison de santé de GUILLON-TERRE-PLAINE.

Monsieur Stéphane MOREL propose les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 6288 (Chapitre 011) – Autres services extérieurs	+ 1 500 €
Article 739118 (Chapitre 014) – Autres reversements et restitutions sur contributions directes	+ 10 100 €
Article 7392221 (Chapitre 014) – F.P.I.C.	+ 42 200 €
Article 6451 (Chapitre 012) – Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	- 8 500 €
Article 6811 (Chapitre 042) – Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+ 7 600 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Article 65314 (Chapitre 65) – Cotisations de sécurité sociale – Part patronale	+ 8 500 €
Article 615228 (Chapitre 011) – Entretien autres bâtiments	+ 5 000 €
Article 657341 (Chapitre 65) – Subventions de fonctionnement aux communes membres	+ 4 000 €
Article 65748 (Chapitre 65) – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	+ 5 000 €
Article 65811 (Chapitre 65) – Droits d'utilisation – Informatique en nuage	+ 1 500 €
Article 65821 (Chapitre 65) – Déficit des budgets annexes à caractère administratif	+ 14 000 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 10 910 €
TOTAL	+ 101 810 €

Recettes

Article 732221 (Chapitre 73) – F.P.I.C.	+ 91 570 €
TOTAL	+ 91 570 €

Section d'investissement

Dépenses

Article 2051 (Chapitre 20) – Concessions et droits similaires	+ 3 000 €
Article 2041413 (Chapitre 204) – Subventions versées aux communes	- 4 000 €
Article 21321 (Chapitre 21) – Immeubles de rapport	+ 20 000 €
TOTAL	+ 19 000 €

Recettes

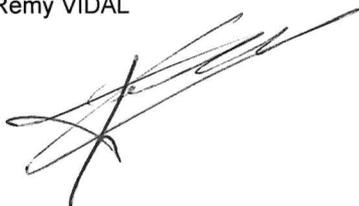
Article 10222 (Chapitre 10) – F.C.T.V.A.	+ 490 €
Article 28031 (Chapitre 040) – Amortissements Frais études	+ 5 100 €
Article 280422 (Chapitre 040) – Amortissements Subventions équipement bâtiments et installations	+ 1 500 €
Article 28158 (Chapitre 040) – Amortissements Autres installations, matériel et outillage technique	+ 300 €
Article 281841 (Chapitre 040) – Amortissements matériel de bureau et mobilier scolaire	- 600 €
Article 281848 (Chapitre 040) – Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	+ 800 €
Article 28185 (Chapitre 040) – Amortissements Matériel de téléphonie	+ 300 €
Article 28188 (Chapitre 040) – Amortissements autres matériels	+ 200 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 10 910 €
TOTAL	+ 19 000 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

